

# Tri et recyclage des déchets autres que ménagers

## Une nouvelle vie !



L'objectif de l'association loi 1901 a été, dès le départ, de mettre en place et d'assurer la gestion d'une structure de type ressourcerie : valorisation et gestion innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

1, avenue des Sports - CARAMAN      05 34 65 35 27

[larecyclante@gmail.com](mailto:larecyclante@gmail.com)      [La recyclante](#)

## Bien les trier !

### Les déchets chimiques

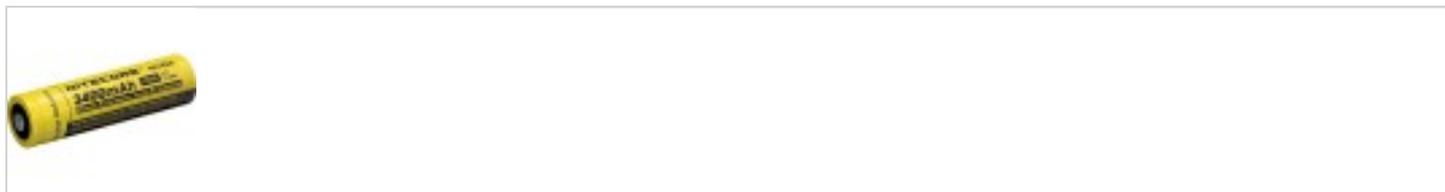


Ces déchets, issus de produits chimiques, peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement, en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils nécessitent une collecte spécifique et séparée.

Par conséquent, ils ne doivent être jetés :

- **ni dans les poubelles** (ordures ménagères, tri sélectif) ;
- **ni dans les canalisations** (WC, évier).

## Les piles et les accumulateurs



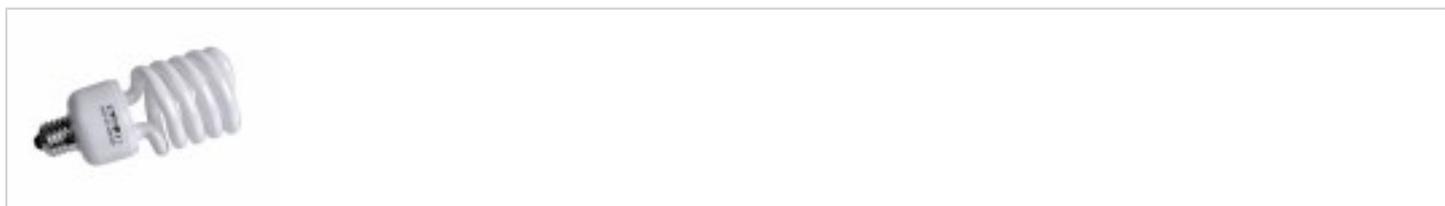
**Jetés sans précaution, les piles et accumulateurs usagés peuvent libérer dans l'environnement de nombreux composés dangereux : acide, plomb, lithium, mercure...**

Apporter les piles et accumulateurs usagés à un point de collecte permet de récupérer et recycler les matériaux qui les composent. Leur collecte est d'ailleurs obligatoire par les vendeurs et distributeurs.

# Déposez vos piles (accumulateurs, piles à usage limité ou rechargeables) **en mairie**, point de collecte ou dans tout autre point.

**Ne les jetez surtout pas dans votre poubelle d'ordures ménagères ou de tri !**

## Les lampes

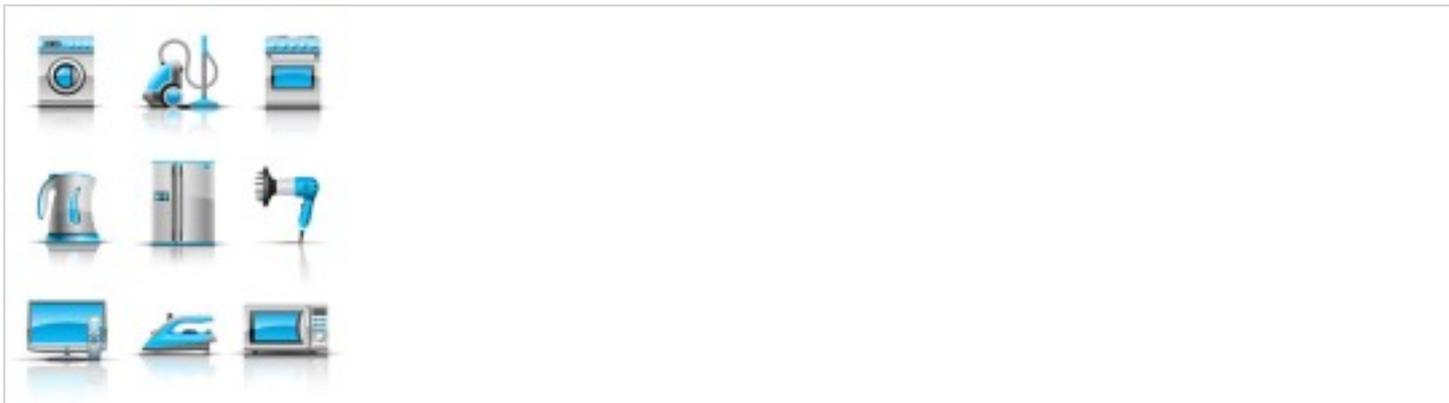


**Les lampes fluocompactes et à LED** font l'objet d'une collecte spécifique car elles contiennent des déchets dangereux (notamment du mercure) et sont en partie recyclables (composées de matériaux rares).

**Apportez-les en déchèterie, dans les points de collecte en magasin ou encore chez le distributeur** qui a l'obligation de reprendre une lampe usagée lors de l'achat d'une lampe neuve. Vous pouvez aussi y déposer les lampes halogènes.

Grâce à votre geste, le verre de la lampe sera recyclé, le mercure régénéré et recyclé pour être réutilisé comme tel. Quant aux autres métaux (fer, aluminium composant le culot de la lampe), ils seront recyclés dans la filière métaux.

## Les appareils électriques et électroniques



Ces déchets font l'objet d'une collecte spécifique qui permet de récupérer et traiter les produits nocifs qu'ils peuvent contenir, mais aussi de recycler les matériaux récupérables. Les déchets collectés sont recyclés à 80 %.

Les réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs renferment des gaz frigorigènes, puissants gaz à effet de serre. Il ne faut donc pas percer les circuits qui les contiennent, ni gratter les mousses isolantes qui en renferment.

Le matériel informatique et multimédia (dont les écrans plats) contient lui aussi des produits polluants : arsenic dans les diodes, retardateurs de flamme au brome dans les carcasses d'écrans, métaux lourds dans les cartes électroniques...

# Apportez-les en déchèterie ou rapportez-les chez le distributeur qui a l'obligation de reprendre un équipement usagé lors de l'achat d'un appareil neuf.

# Et s'ils fonctionnent encore, donnez-les à des associations ou à des entreprises d'insertion (réseaux Emmaüs, Envie, Ressourceries...). Ils seront récupérés, remis en état puis revendus à bas prix ou donnés.

## Les médicaments et les radiographies



Les médicaments **peuvent être potentiellement dangereux, s'ils sont jetés dans le réseau des eaux usées ou dans la nature**. Ils font l'objet d'une filière d'élimination spécifique en pharmacie, gérée par l'éco-organisme Cyclamed.

**#Apportez vos radios**, qui contiennent des sels argentiques, en déchèterie ou à votre pharmacien, qui les confie ensuite à des opérateurs spécialisés.

## Les déchets de soins à risques infectieux

**Les déchets solides perforants**, autrement dit piquants, coupants ou tranchants, souillés ou non (seringues, stylos injecteurs, lancettes, etc.), produits par les personnes qui se soignent sans faire appel à un professionnel ou à une structure de santé, ne doivent pas être jetés à la poubelle. **Ils peuvent être à l'origine d'accidents** quand ils sont évacués avec les ordures ménagères ou mis à la collecte sélective. Ils représentent un risque pour les utilisateurs, leur entourage proche (famille, enfants, etc.), mais aussi pour les usagers de la voie publique et les agents responsables de la collecte et du tri des ordures ménagères (ripeurs, trieurs, agents de déchèterie, agents communaux, etc.).

**# Placez vos déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants dans les collecteurs jaunes spécifiques. La mairie adhère à une filière de collecte et traitement de ces déchets. Des collecteurs sont à votre disposition gratuitement à la pharmacie de Lanta.**



## Le verre

Ayez le geste verre !

Seulement 6 bouteilles sur 10 sont recyclées ! Mais où sont passées les autres ?

Malheureusement, elles sont là où elles ne devraient pas être : dans les autres poubelles.



### Quels sont les verres qui vont dans le récup'verre ?

- Toutes les bouteilles
- Les bocaux et pots en verre, même avec leur couvercle
- Les flacons de parfum

**Pas besoin de les laver !**

### Les textiles



En bon état, usés ou déchirés, les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures peuvent avoir une 2<sup>ème</sup> vie. Il existe de nombreuses solutions à ma disposition :

- Je répare : Quelques points de couture peuvent permettre de donner une 2<sup>ème</sup> vie à nos textiles. Vous pouvez utiliser les tutoriels disponibles sur le web.. ou vous inscrire à des cours de couture ! Des couturier(e)s sont présent(e)s sur notre territoire.
- Je donne/je vends : vos enfants ont grandi, votre garde-robe ne vous plait plus, vous changez vos rideaux... pensez aux voisins, cousins, amis qui seront ravis de donner une seconde vie à vos textiles. Vous pouvez vendre vos vêtements par l'intermédiaire d'un magasin de dépôt vente

- Je recycle : Tous les TLC usagés (Textiles, Linge de maison et chaussures) peuvent être rapportés à une borne de vêtements pour être valorisés, quel que soit leur état, **même abimés**. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

### Que deviennent-ils ?

Il faut savoir que les textiles, linges de maison et maroquineries récupérés sont ensuite triés par **l'entreprise d'insertion** «Le Relais» situé au Bout du Pont de L'Arn. Ils sont destinés à divers usages :

- réutilisation directe (5 à 10 %) par l'intermédiaire des magasins Ding Fring;
- revente dans les friperies solidaires ;
- utilisation en chiffons d'essuyage ou transformation en isolant thermique et acoustique pour le bâtiment (50 %)
- et 40 % des articles sont exportés, essentiellement vers le Burkina Faso, Madagascar et le Sénégal, après avoir été triés, pour aider les populations déshéritées, dans le cadre de l'économie solidaire.



Vêtements      Linge      Chaussures



**Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront reportés ou recyclés**

 Pour plus d'informations sur la 2<sup>e</sup> vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur [www.refashion.fr/citoyen](http://www.refashion.fr/citoyen)

### Les consignes à suivre

**Vous pouvez déposer**



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

**Même usés, ils seront valorisés**  
**MERCI**



**Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés**



Que deviennent vos dons ?